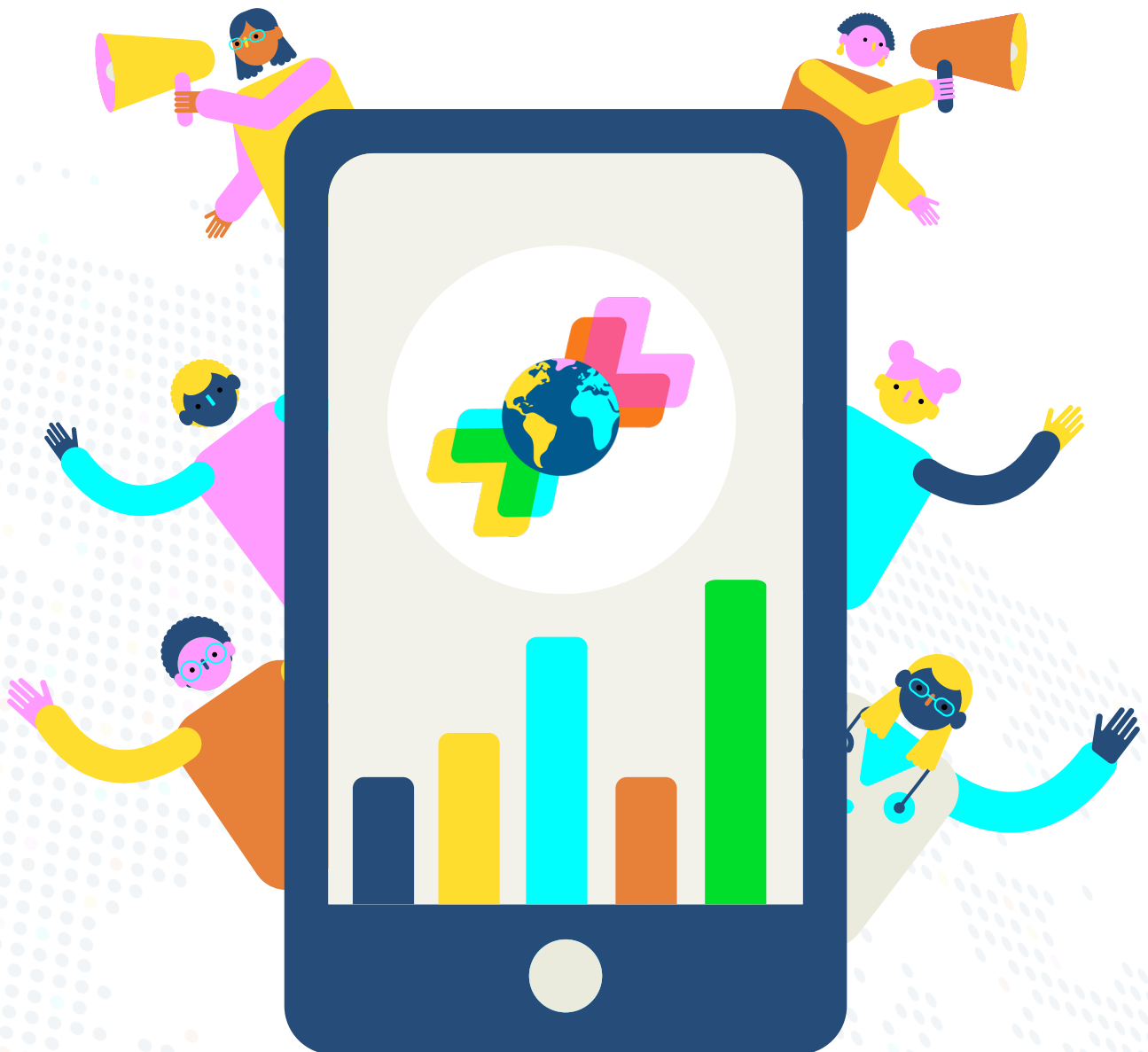




ROADMAP TO 2030

HEALTH FOR ALL IN THE DIGITAL AGE





ACKNOWLEDGMENTS:

Nous tenons à remercier sincèrement les partenaires suivants pour leur contribution significative à la consultation et à l'élaboration de la Feuille de route pour 2030 : Accenture, Africa CDC, AeHIN, Amref Health Africa, Civil Society Engagement Mechanism, Digital Health and Rights Project, FUND-API, G20 Health and Development Partnership, HealthAI, health.enabled, Imara Leadership, KELIN, Koralaide, Medic, OCDE, ONE Campaign, PATH, Tupa Bloom Care, UHC2030, UNICEF, UNITE Parliamentary Network for Global Health, Universidad de los Andes, WACI Health et l'Organisation mondiale de la santé.

Nous souhaitons également remercier le groupe consultatif de haut niveau de la feuille de route, qui a contribué à définir et à orienter les principaux éléments du processus de production et d'analyse des données, notamment le cadre d'analyse de la situation et des tendances ainsi que ses conclusions.

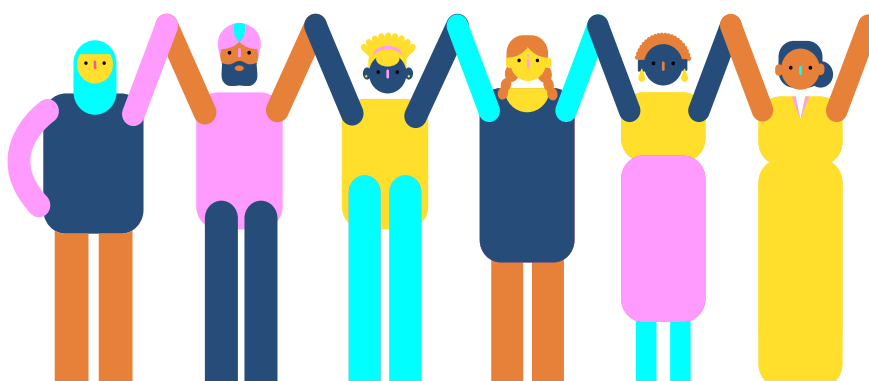
Le groupe consultatif de haut niveau était composé des membres suivants :

- **Alain Labrique** : Directeur, Département Santé numérique et innovation, OMS
- **Magda Robalo Correia Silva** : Présidente, IGHD, Guinée-Bissau et coprésidente de l'UHC2030
- **Caroline Mbindyo** : PDG, Amref Health Innovations
- **Rosemary Mburu** : Directrice exécutive, WACI Health
- **Imane Lakbachi** : DTH Lab et membre du Conseil des jeunes de l'OMS
- **David McNair** : Directeur exécutif des politiques mondiales, ONE Campaign
- **Christoph Benn** : Directeur de la diplomatie mondiale en matière de santé, Joep Lange Institute et président du conseil d'administration, Transform Health
- **Natasha Sunderji** : Responsable mondiale de la santé et de la nutrition, Accenture Development Partnerships et membre du conseil d'administration, Transform Health
- **Jelena Bojović** : Directrice, NALED et directrice, Centre pour la quatrième révolution industrielle, WEF
- **Steven Wanyee** : PDG d'Intellisoft et président de Health Informatics in Africa (HELINA)
- **Bilal Mateen** : directeur de l'IA chez PATH
- **Guilherme Duarte** : directeur exécutif du réseau parlementaire UNITE À propos de Transform Health

ABOUT TRANSFORM HEALTH

Transform Health is a global coalition of organisations that work to harness the potential of digital technology and the use of data to achieve universal health coverage (UHC) by 2030. To learn more about Transform Health visit: www.transformhealthcoalition.org

Copyright © 2025, Transform Health. Some rights reserved.



FEUILLE DE ROUTE POUR 2030

La santé pour tous à l'ère numérique



La Feuille de route pour 2030 : la santé pour tous à l'ère numérique présente les changements qui doivent être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années afin d'accélérer la transformation numérique des systèmes de santé et de progresser vers la couverture sanitaire universelle (CSU) d'ici 2030.

Elle définit également une série d'objectifs, d'ambitions et de mesures à prendre. La Feuille de route s'appuie sur une analyse de la situation et des tendances : **Encadrer l'avenir : l'état actuel de la transformation numérique de la santé et la voie vers la couverture sanitaire universelle.**

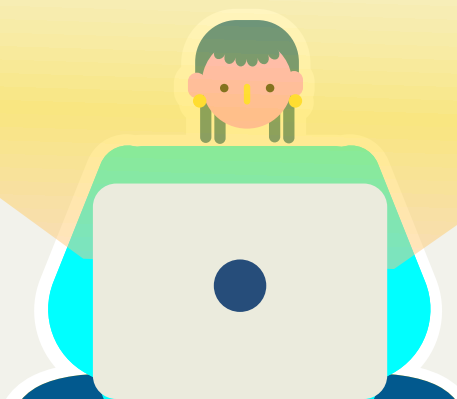
La Feuille de route n'est pas normative, elle ne fixe pas de délais pour atteindre des objectifs spécifiques, mais propose un cadre orienté vers l'action qui peut être adopté et adapté au contexte. Elle s'appuie sur les principes fondamentaux selon lesquels la souveraineté et la confiance nationales en matière de santé numérique constituent la base de la transformation numérique de la santé pour parvenir à la couverture sanitaire universelle.

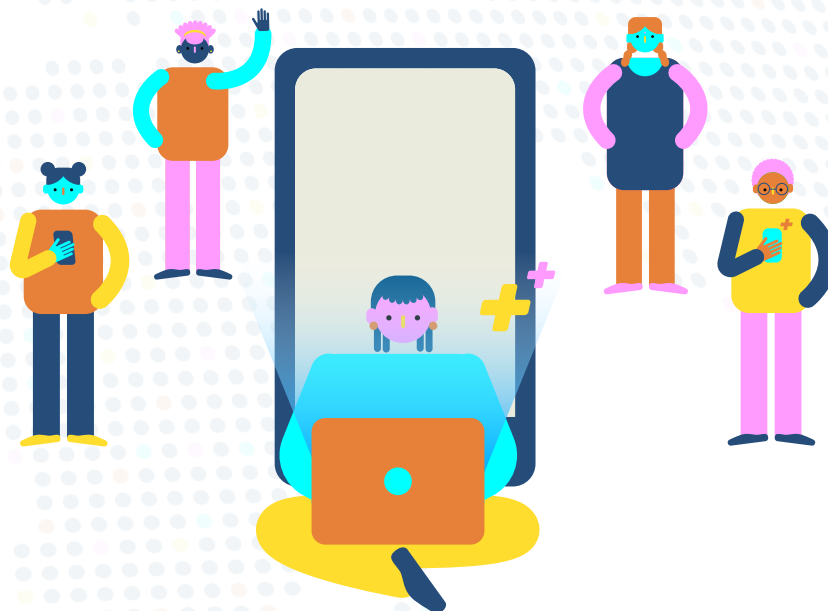


Le principe fondamental qui préside à la Feuille de route pour 2030 est que

Le leadership et l'appropriation nationaux se concrétisent lorsque les gouvernements font de la transformation numérique un élément clé de leurs programmes politiques et mettent en place un environnement législatif et réglementaire favorable, assorti de politiques et de stratégies claires et cohérentes, accompagnées de plans chiffrés et d'une allocation adéquate des ressources. Cela nécessite également la mise en place de mécanismes nationaux solides de gestion et de coordination, notamment des **plateformes multipartites**, qui facilitent une meilleure coordination et une meilleure harmonisation, en mettant l'accent sur la transformation numérique des systèmes de santé.

Le deuxième principe qui sous-tend la Feuille de route pour 2030 est que les gouvernements ont tendance à donner la priorité aux questions qui préoccupent leurs électeurs/citoyens et à les appeler à agir. C'est pourquoi la société civile a un rôle essentiel à jouer pour exhorter les gouvernements à agir, leur demander des comptes et veiller à ce que les points de vue de l'ensemble de la population soient pris en compte dans la planification et le développement de la santé numérique. Cela crée une économie de confiance plus large dans les solutions de santé numérique développées avec et pour les personnes.





LES OBJECTIFS

La Feuille de route pour 2030 s'articule autour de **cinq objectifs** organisés selon les thèmes suivants :

OBJECTIF 1	Écosystème de santé numérique inclusif et centré sur les personnes
OBJECTIF 2	Cadres de gouvernance de la santé numérique et des données de santé fondés sur les droits
OBJECTIF 3	Investissements coordonnés et durables, alignés sur les priorités nationales
OBJECTIF 4	Structures de gouvernance solides et leadership national
OBJECTIF 5	Architecture de santé numérique interopérable, sécurisée et durable

Chaque objectif comporte trois ambitions qui mèneront à sa réalisation. Sous chaque ambition figure une liste d'actions qui permettront de l'atteindre.

Les différentes parties prenantes sont invitées à se joindre à nous et à collaborer avec les gouvernements afin d'atteindre ces objectifs communs qui mèneront à la transformation numérique des systèmes de santé et accéléreront les progrès vers la couverture sanitaire universelle d'ici 2030.





OBJECTIF 1.

Inclusive, people-centred digital health ecosystem



Niveau mondial et régional



Niveau national



Niveau communautaire



D'ici à 2030:

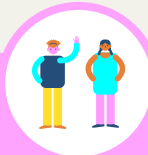
Mettre en place un écosystème de santé numérique accessible à tous, élaboré avec la participation active de l'ensemble de la population et de toutes les communautés.

Cela nécessitera la création de normes et de cadres de responsabilité visant à intégrer l'équité et la non-discrimination dans toutes les politiques, tous les financements et toutes les pratiques en matière de santé numérique.

Cela nécessitera de faire de la participation, des commentaires des utilisateurs et des mécanismes de gouvernance inclusifs une pratique courante dans tous les programmes de santé et de transformation numérique/ICT. Cela permettra de garantir que les indicateurs d'équité soient intégrés dans les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation.

Cela nécessitera de donner aux communautés, aux jeunes et aux groupes marginalisés les outils, les plateformes et les ressources nécessaires pour co-concevoir, suivre et promouvoir une transformation numérique créée avec et pour tous.

+ Ambitions dans le cadre de cet objectif



Ambition 1

Les initiatives en matière de santé numérique sont conçues avec les personnes, et non pour elles, afin que les solutions reflètent les réalités vécues et instaurent la confiance.



Actions requises pour atteindre cette ambition

Les politiques et normes nationales doivent inclure des dispositions anti-discrimination. Tous les systèmes de santé numériques doivent être développés avec et pour les jeunes, les femmes et les populations marginalisées et exclues, y compris les personnes vivant dans des zones où la connectivité est insuffisante, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Les résultats en matière d'équité et d'inclusion doivent faire partie intégrante des processus d'approvisionnement et des conditions de financement. Des enquêtes régulières doivent être menées afin de mettre en évidence les besoins des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées et de démontrer les avantages du programme.

Des portails publics de plainte doivent être créés afin que les citoyens puissent demander une résolution ou une indemnisation lorsque leurs droits en matière de données de santé sont violés.

Des programmes visant à améliorer l'accès à des technologies et à Internet abordables pour les communautés marginalisées et rurales doivent être élaborés et mis en œuvre.

Des contenus et des services de santé numériques adaptés au contexte local et à la langue doivent être développés et déployés.





Ambition 2

Les obstacles à l'accès (financiers, linguistiques, géographiques, sociaux, culturels) sont identifiés et réduits, afin qu'aucun groupe ne soit exclu du développement et de l'utilisation de la santé numérique.



Des systèmes de suivi et d'évaluation permanents doivent être mis en place pour toutes les interventions en matière de santé numérique, avec des critères de référence pour garantir l'équité en matière d'accès, d'utilisation et de résultats.



Les rapports contenant des données démographiques détaillées sur l'accès et l'utilisation des services de santé numériques doivent être rendus publics et les recommandations qui en découlent doivent être mises en œuvre.



Les stratégies nationales en matière de santé numérique doivent être régulièrement révisées et mises à jour. Les interventions doivent être adaptées afin de garantir une participation accrue et continue des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées à la conception, à l'expérimentation et au contrôle des politiques en matière de santé numérique.



Ambition 3

La maîtrise du numérique et la participation sont reconnues comme indispensables pour garantir l'inclusion. Elles permettent aux individus et aux communautés de jouer un rôle actif dans le développement et la mise en œuvre des systèmes de santé numériques.



Il est nécessaire de mettre en place des campagnes nationales de sensibilisation au numérique afin de lever les obstacles auxquels sont confrontés les femmes, les filles, les jeunes, les personnes handicapées, les habitants des zones rurales et d'autres groupes marginalisés. Des modules sur la santé numérique doivent être intégrés dans les programmes scolaires et communautaires.



Des campagnes nationales de sensibilisation à la gouvernance des données de santé et à la confidentialité numérique doivent être conçues et mises en œuvre afin de sensibiliser le public et de renforcer sa confiance.



Des programmes d'incitation, tels que des bourses d'études et des possibilités d'avancement professionnel, doivent être mis à la disposition des femmes, des jeunes et des personnes marginalisées afin qu'ils puissent accéder aux professions de la santé numérique et y progresser. Ces programmes garantiront l'égalité des sexes dans le domaine de la santé numérique d'ici 2028.



Un financement doit être accordé aux projets communautaires d'alphabétisation numérique et d'accès aux technologies destinés aux populations défavorisées.



Il est nécessaire de soutenir les réseaux d'ambassadeurs de la santé numérique entre pairs qui accordent la priorité au recrutement et à la formation de femmes leaders, de jeunes leaders et de représentants des communautés autochtones et marginalisées.



Il est nécessaire de mettre en place un échange de connaissances Sud-Sud qui soutienne l'apprentissage entre pairs sur les meilleures pratiques, la promotion et la responsabilité en matière de santé numérique inclusive.



OBJECTIF 2.

Cadres de gouvernance de la santé numérique et des données de santé fondés sur les droits



Niveau mondial et régional



D'ici à 2030:

Les pays doivent avoir mis en place des cadres de gouvernance de la santé numérique et des données de santé qui soient inclusifs, axés sur l'équité et fondés sur les droits. Les pays qui ont déjà élaboré des cadres de gouvernance de la santé numérique doivent les mettre en œuvre et disposer de mécanismes de responsabilisation clairs.

Cela nécessitera l'élaboration et l'adoption de cadres mondiaux et régionaux qui incluent la gouvernance des données, l'utilisation responsable de l'IA pour la gouvernance des données de santé et l'utilisation responsable de l'IA pour la santé. Cela nécessitera également une collaboration et une coordination entre les différents cadres de gouvernance, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et de rapport afin de garantir une responsabilité mutuelle.



Niveau national



Cela nécessitera des cadres législatifs et réglementaires plus solides qui garantissent la responsabilité, la transparence et le respect des droits et de l'équité. Dans les endroits où ces cadres ont été mis en place, des mesures spécifiques sont prises pour les mettre en œuvre.



Niveau communautaire



Cela nécessitera que les citoyens soient sensibilisés et habilités et que la société civile participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques de gouvernance numérique. Dans les endroits où ces processus ont déjà été mis en place, la société civile est soutenue pour remplir son rôle de responsabilité.

+ Ambitions dans le cadre de cet objectif



Ambition 1

Chaque pays dispose d'un cadre fondé sur les droits pour la santé numérique et la gouvernance des données de santé. Les lois, les politiques et les institutions protègent la confidentialité, la sécurité et l'utilisation éthique des données.



Actions requises pour atteindre cette ambition

Les parlements doivent adopter une loi exhaustive sur la santé numérique qui définisse la gouvernance des données de santé (en s'inspirant de la loi type), impose l'interopérabilité et la création d'une autorité de surveillance et de coordination, et inclue des garanties en matière de confidentialité, d'éthique et de responsabilité.

Les lois réglementant les décisions assistées par l'IA dans le domaine de la santé doivent garantir que les décisions finales restent soumises à la surveillance des cliniciens et établir le droit des citoyens à un examen humain afin d'éviter les préjudices liés à une automatisation non contrôlée.

Les pays dotés d'une législation sur la santé numérique et la gouvernance des données de santé doivent procéder à un examen post-législatif trois ans après son adoption. Si nécessaire, les lois doivent être mises à jour pour s'adapter aux technologies émergentes (IA, services cloud, informatique quantique), et des sanctions et des voies de recours juridiques doivent être mises en place pour permettre aux individus de demander réparation.

Les cadres régionaux et mondiaux de gouvernance des données de santé doivent être transposés dans la législation nationale une fois qu'ils ont été élaborés.

OBJECTIF 2 Cadres de gouvernance de la santé numérique et des données de santé fondés sur les droits



Ambition 2

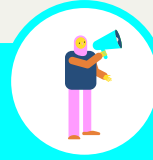
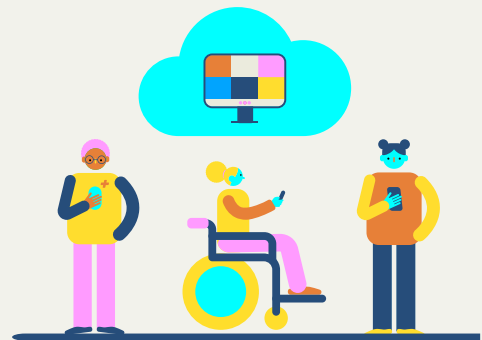
La cohérence transfrontalière en matière de réglementation et de politiques est assurée. Les pays et les régions collaborent sur des principes de gouvernance communs, des normes harmonisées et une responsabilité mutuelle.



Les cadres régionaux de gouvernance des données sanitaires doivent être élaborés par les pays et inscrits dans la législation par les voies juridiques appropriées.



Une résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la gouvernance des données sanitaires doit être approuvée et adoptée par tous les pays (États membres).



Ambition 3

La société civile et les communautés concernées participent à la gouvernance. Les processus décisionnels incluent les personnes les plus touchées par la transformation numérique.



Il est nécessaire de mettre en place des processus permettant d'organiser des consultations publiques au cours desquelles les citoyens peuvent examiner la législation et la réglementation relatives à la santé numérique et à la gouvernance des données de santé. Ces processus doivent faire partie intégrante des processus d'élaboration et d'adoption.



Il est nécessaire d'augmenter le financement de la société civile afin qu'elle puisse remplir son rôle de sensibilisation du public et de responsabilisation, notamment sur des questions telles que la gouvernance des données de santé, le droit à la santé à l'ère numérique et l'adoption et l'utilisation de l'IA dans le domaine de la santé.



OBJECTIF 3.

Investissements coordonnés et durables, alignés sur les priorités nationales



Niveau mondial et régional



Niveau national



Niveau communautaire



D'ici à 2030:

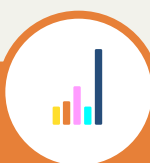
Les pays et leurs partenaires coordonneront leurs investissements dans la santé numérique autour de priorités nationales communes. Cela permettra de garantir que les ressources sont utilisées pour renforcer la durabilité, l'efficacité et l'équité.

Cela nécessitera une coordination entre les bailleurs de fonds, les banques de développement et les investisseurs privés afin d'aligner le financement sur des principes communs et de réduire les doublons.

Cela nécessitera l'intégration de la transformation numérique dans les plans nationaux de financement de la santé, en garantissant des allocations budgétaires pour les infrastructures publiques numériques, la main-d'œuvre et la gouvernance.

Cela nécessitera de veiller à ce que les financements soient acheminés vers les niveaux infranationaux et communautaires, afin de permettre une mise en œuvre et une participation locale.

+ Ambitions dans le cadre de cet objectif



Ambition 1

Les budgets nationaux prévoient des financements prévisibles et dédiés à la transformation numérique de la santé, qui fournissent des ressources suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts liés à la propriété.

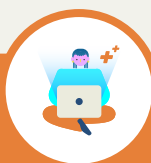


Actions requises pour atteindre cette ambition

Les budgets nationaux devraient être revus et restructurés afin de répondre aux besoins de financement liés à la numérisation. Cela implique notamment de consacrer des lignes budgétaires (et des codes) à la transformation numérique dans le domaine de la santé, avec une allocation distincte pour les infrastructures publiques numériques, les systèmes (y compris la maintenance et les mises à jour), la gouvernance et le personnel, et d'inclure le coût total de possession, ainsi que les éléments suivants :

- Financement d'une unité ou d'une agence dédiée à la gestion de la santé numérique qui supervisera la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de santé numérique, ainsi que la maintenance du système, la croissance de la main-d'œuvre, la recherche et l'innovation.
- Financement des révisions et mises à jour législatives, réglementaires et politiques afin de garantir leur adéquation avec les évolutions technologiques.
- Financement de la formation continue, de la maintenance et de la mise à niveau constante des systèmes de santé numériques.

Participation du public aux processus de budgétisation et de planification afin de garantir que les investissements reflètent les besoins réels de la population, notamment par le biais de consultations publiques régulières et d'une conception axée sur la demande.



Ambition 2

Les investissements s'alignent sur les stratégies nationales, évitent les doubles emplois et favorisent un environnement propice à la transformation numérique de la santé.



Ambition 3

Suivi et rapports plus transparents des investissements dans la santé numérique afin de promouvoir la couverture sanitaire universelle.



➤ Les banques régionales de développement et les établissements de crédit doivent structurer des conditions/un soutien budgétaire afin de garantir un financement public à long terme pour la coordination et la mise en œuvre intersectorielles de la santé numérique. Cela doit également couvrir l'élaboration et l'application efficaces de la législation, de la réglementation et des politiques en matière de santé numérique.

➤ Un changement significatif devra être opéré vers des mécanismes de financement innovants tels que les conversions de dette, les crédits santé ou le financement mixte. Ces types de mécanismes financiers permettront aux pays d'élargir leur marge de manœuvre budgétaire pour les investissements dans les infrastructures publiques numériques.

➤ Les investissements doivent passer d'un financement basé sur des projets (solutions numériques) à un financement qui inclut également l'environnement propice à la santé numérique. Cela comprend des cadres de gouvernance, de réglementation et législatifs solides pour la santé numérique, ainsi qu'une surveillance efficace (par exemple, des commissions parlementaires), l'engagement de la société civile et des mécanismes de rapports transparents.

➤ Les ressources allouées aux évaluations nationales des infrastructures de santé numériques et aux analyses des lacunes orientent les investissements des pays, garantissant une couverture équitable qui se concentre sur les zones rurales et mal desservies.

➤ Des ressources doivent être allouées au renforcement des capacités des institutions de santé numérique et de réglementation afin qu'elles puissent réglementer efficacement l'écosystème de la santé numérique. Cela inclut la réglementation de l'adoption de l'IA et d'autres systèmes automatisés.

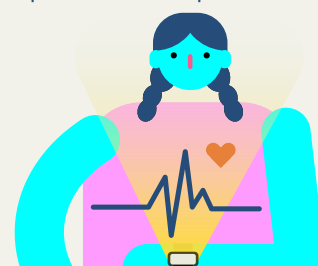
➤ Il est recommandé d'approuver et d'utiliser la liste de contrôle des investissements dans la santé numérique, qui fournit un outil permettant de garantir que les investissements favorisent la durabilité, l'équité et la couverture sanitaire universelle.



➤ Une taxonomie de la santé numérique doit être élaborée, approuvée et utilisée par les pays, les bailleurs de fonds, le secteur privé et tous les investisseurs dans la transformation numérique de la santé. Ce système peut orienter et normaliser les systèmes de classification des budgets et des investissements dans la santé numérique, et améliorer la transparence et le suivi des investissements.

➤ Les investissements dans la santé numérique doivent être intégrés et suivis dans le cadre des mécanismes existants de suivi des financements, notamment le système de déclaration des pays créanciers du CAD de l'OCDE et les comptes nationaux de la santé.

➤ Les gouvernements doivent publier les comptes nationaux de la santé.



OBJECTIF 4.

Structures de gouvernance solides et leadership national



Niveau mondial et régional



Cela nécessitera de soutenir les dirigeants nationaux par le biais de conseils techniques harmonisés, d'un financement flexible et d'un soutien à l'innovation, en tenant compte des niveaux de maturité numérique.



Niveau national



Cela nécessitera de renforcer les structures institutionnelles qui coordonnent les efforts en matière de santé numérique. Cela permettra de garantir que les stratégies numériques nationales sont opérationnelles, chiffrées et intégrées dans les plans de santé et de développement.



Niveau communautaire



Cela nécessitera de veiller à ce que la société civile et les acteurs locaux disposent de canaux leur permettant de contribuer à l'élaboration des politiques nationales et de surveiller l'application des stratégies numériques.

+ Ambitions dans le cadre de cet objectif



Ambition 1

Les gouvernements mettent en place une unité de gestion nationale ou une agence de coordination dotée d'un mandat clair et des ressources nécessaires pour superviser la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique/IA pour la santé. Cela comprend la gestion de la coordination entre les secteurs, le développement des infrastructures et le maintien des normes.



Actions requises pour atteindre cette ambition



Une stratégie de santé numérique (incluant l'IA) doit être élaborée afin de définir comment la transformation numérique contribuera à la stratégie nationale de santé et à d'autres plans de développement.



Les gouvernements (par le biais d'une loi du Parlement, du ministère de la Santé ou de la présidence) doivent mettre en place une agence nationale de coordination ou une unité de gestion de programme (PMU).



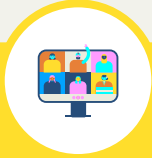
L'agence ou la PMU doit établir un mécanisme d'engagement et de participation de la société civile. Cela permettra de garantir que les solutions, stratégies et politiques numériques sont élaborées avec différents représentants de la communauté, de renforcer la confiance et d'assurer la responsabilité.



Un registre national de tous les prestataires et solutions de santé numériques des secteurs public, privé et non gouvernemental doit être créé et tenu à jour. Il pourra être utilisé pour mieux coordonner les efforts de transformation numérique.



Il est nécessaire d'investir dans des modèles fondés sur des données probantes afin de renforcer les capacités de gestion des systèmes de santé mixtes au niveau ministériel. Cela permettra de réduire la fragmentation et d'accélérer l'adoption et l'utilisation au niveau national et infranational.

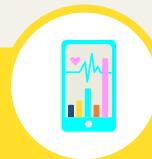
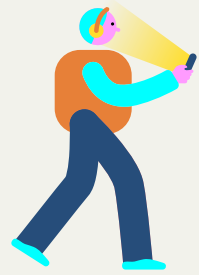


Ambition 2

Les gouvernements mettent en place un mécanisme interministériel au plus haut niveau gouvernemental afin de promouvoir la transformation numérique de la santé et d'accélérer la CSU.



- La transformation numérique de la santé doit être intégrée dans les plans d'action nationaux ou les cadres stratégiques à moyen terme.
- Un comité directeur interministériel est mis en place pour superviser la transformation numérique de la santé au cours des cinq prochaines années (dans le cadre du programme plus large de transformation numérique).
- Les gouvernements fournissent des rapports au parlement sur les progrès réalisés en matière de transformation numérique de la santé afin d'accélérer la CSU

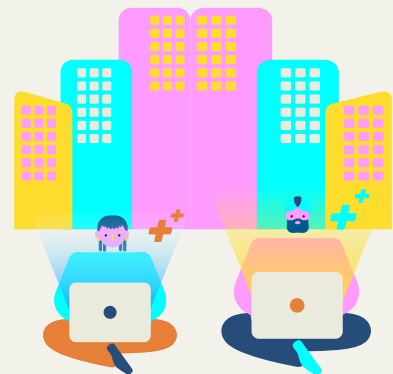


Ambition 3

La transformation numérique est intégrée dans des stratégies nationales plus larges en matière de santé et de développement, et sa mise en œuvre dans les institutions publiques bénéficie de ressources suffisantes.



- La santé numérique est intégrée dans les plans nationaux de développement et du secteur de la santé, y compris la santé animale. Ces plans prévoient l'utilisation de solutions numériques pour mettre en œuvre l'approche « La santé dans toutes les politiques ».
- L'impact des investissements dans la santé numérique sur les objectifs plus larges en matière de santé et de développement est régulièrement suivi et évalué.
- Les indicateurs de performance en matière de santé numérique doivent être intégrés dans les cadres de responsabilité du secteur de la santé.



OBJECTIF 4.

Architecture de santé numérique interopérable, sécurisée et durable



Niveau mondial et régional



Cela nécessitera d'accélérer l'utilisation de normes mondiales, de biens publics numériques et de cadres communs qui favorisent l'interopérabilité et la durabilité, et de promouvoir la mise à jour et l'adoption régulières de ces normes mondiales.



Niveau national



Cela nécessitera d'investir dans les infrastructures et les capacités de la main-d'œuvre pour garantir la sécurité des échanges de données, l'intégration des systèmes et la continuité numérique des soins.

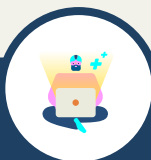


Niveau communautaire



Cela nécessitera de veiller à ce que les établissements de santé et les travailleurs de première ligne aient accès à des systèmes connectés et à une connectivité fiable.

+ Ambitions dans le cadre de cet objectif



Ambition 1

Les investissements privilégient les infrastructures afin de garantir la connectivité, la cybersécurité et la durabilité à long terme des systèmes.



Actions requises pour atteindre cette ambition



Une cartographie et une évaluation à l'échelle nationale des infrastructures et des systèmes de santé numériques sont réalisées. Ces évaluations doivent permettre d'identifier les lacunes en matière de connectivité dans les établissements de santé, les silos et les goulets d'étranglement dans les flux de données aux niveaux national et infranational.



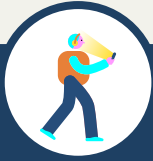
La connectivité Internet et les solutions d'alimentation électrique doivent atteindre au moins 50 % des établissements de soins de santé primaires (SSP).



Le soutien aux infrastructures pour les applications de santé numérique en pleine évolution (IA, diagnostics à distance) est intégré. Des investissements sont réalisés dans la durabilité des projets d'infrastructure qui améliorent les solutions d'énergie verte et maintiennent le renforcement des capacités.



Des investissements sont réalisés pour soutenir la modernisation des infrastructures destinées aux applications de santé numérique avancées, notamment les outils d'IA, l'apprentissage automatique et les diagnostics à distance.

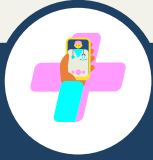


Ambition 2

Les normes communes permettent un échange de données fluide et sécurisé au sein de l'écosystème de santé.



- Un groupe de travail national chargé de surveiller les normes en matière de santé numérique, réunissant des acteurs publics et privés, est mis en place. Ce groupe examine les normes internationales (par exemple, HL7, CIM-11, SNOMED) et les adapte au contexte local.
- Les normes convenues en matière d'informations de santé sont adoptées dans toutes les initiatives numériques existantes et nouvelles, et garantissent que tous les systèmes de santé numériques, y compris les systèmes existants, seront conformes d'ici la fin 2030. Ces normes sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions mondiales ou des normes internationales, des nouvelles technologies et des retours d'expérience locaux.
- Des audits réguliers de conformité aux normes sont réalisés et une certification des solutions de santé numériques est délivrée.
- Des initiatives d'harmonisation régionales ou transfrontalières favorables à l'interopérabilité au-delà des frontières nationales sont développées et déployées à grande échelle.

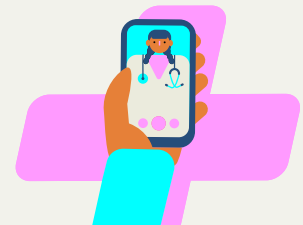


Ambition 3

Les pays adoptent des solutions ouvertes et interopérables qui réduisent les doublons et la fragmentation.



- L'unité nationale de gestion des programmes ou l'agence nationale de santé numérique est chargée d'étendre l'échange d'informations sanitaires (HIE) à toutes les régions et à tous les programmes prioritaires (VIH, tuberculose, gestion des MNT).
- L'unité nationale de gestion des programmes ou l'agence nationale de santé numérique impose l'utilisation d'API ouvertes et le respect des cadres d'interopérabilité, et encourage les partenariats entre les acteurs publics et privés du système de santé pour l'échange de données.
- L'échange de données en temps réel à l'échelle nationale est adopté dans tous les systèmes d'information de santé du secteur public.
- Les personnes disposent de dossiers médicaux sécurisés, centrés sur le patient et longitudinaux, accessibles dans tous les points de soins.
- L'intégration nationale de la santé numérique et des dossiers médicaux numériques dans des écosystèmes numériques plus larges comprend l'état civil, la chaîne d'approvisionnement et les systèmes de protection sociale.
- Les gouvernements s'intègrent aux réseaux d'interopérabilité régionaux et internationaux, le cas échéant.
- Les systèmes interopérables permettent l'échange de données en temps réel et la création de dossiers médicaux longitudinaux centrés sur le patient.





COLLABORER

pour atteindre nos objectifs communs

Pour atteindre les objectifs et réaliser les ambitions énoncées ci-dessus, **un effort collectif de la part de multiples parties prenantes** est nécessaire. Voici quelques mesures pratiques que différents groupes de parties prenantes pourraient envisager pour soutenir les progrès.



LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET LE MONDE UNIVERSITAIRE

peuvent jouer un rôle important pour garantir que les gouvernements accordent la priorité à la transformation numérique des systèmes de santé. Ils peuvent fournir des données probantes et plaider auprès des gouvernements pour qu'ils accordent la priorité à une transformation numérique équitable et inclusive de la santé et progressent vers la couverture sanitaire universelle. Cela comprend les éléments suivants :

- Demander des comptes aux gouvernements pour une transformation équitable et fondée sur les droits en matière de santé numérique, en veillant à ce que les investissements soient transparents, protègent les données individuelles et soient conformes aux objectifs du système de santé.
- Mener des recherches et produire des données probantes sur l'impact de la législation, de la réglementation et des investissements publics dans la santé numérique, et plaider en faveur de la transformation numérique.
- Collaborer avec d'autres organisations de la société civile afin de développer des plateformes multipartites au niveau national pour créer un espace de consensus, permettre aux donateurs de mettre en commun leurs fonds et fournir aux gouvernements un point de référence unique pour les partenariats et la collaboration.
- Établir des coalitions multisectorielles pour coordonner les efforts et servir d'organisme organisateur. Ce groupe peut communiquer avec les donateurs et faciliter les investissements ou la mise en commun des fonds.
- Renforcer les compétences numériques des citoyens. Cela peut être utilisé pour exiger des services de santé numériques et tenir les gouvernements responsables de la fourniture de services de qualité afin de parvenir à la couverture sanitaire universelle.
- Influencer les gouvernements afin qu'ils créent des espaces multisectoriels permettant à la société civile de contribuer à la conception, à l'expérimentation, à l'adaptation et à la mise à l'échelle de solutions de santé numériques. Lorsque ces espaces existent, il est possible d'y contribuer activement et de les développer en facilitant l'accès des jeunes, des femmes et des représentants des communautés marginalisées.
- Plaider en faveur d'une protection solide des données et de la cybersécurité en appelant à un renforcement de la gouvernance, des politiques, des lois et/ou de la réglementation en matière de données de santé.



LE SECTEUR PRIVÉ

peut jouer un rôle important en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs afin de garantir que les stratégies nationales en matière de santé numérique tiennent compte des perspectives et des contributions du secteur privé en tant que prestataires de services et experts techniques. Le secteur privé peut également jouer un rôle important en collaborant avec la société civile et d'autres acteurs pour élaborer la législation, la réglementation et les politiques relatives à la santé numérique. Cela peut garantir un environnement commercial prévisible qui inspirera confiance et favorisera les investissements à long terme. Cela comprend les éléments suivants :

- Évaluer les besoins des consommateurs et les lacunes du marché afin de développer de nouveaux produits et services susceptibles de compléter et de renforcer la transformation numérique nationale dans le domaine de la santé. Cela serait conforme aux stratégies nationales en matière de santé numérique.
- Collaborer avec le gouvernement pour investir dans les infrastructures numériques publiques et les exploiter comme base pour harmoniser les solutions proposées par le secteur privé.
- Collaborer avec le gouvernement pour établir les conditions du marché (par exemple, réglementations, législation, directives techniques, normes, incitations). Cela peut encourager la participation du secteur privé à la santé numérique pour la couverture sanitaire universelle.
- Co-investir avec les gouvernements dans des pôles d'innovation nationaux afin de catalyser les partenariats public-privé et de mettre en place des solutions numériques.
- Soutenir les innovateurs locaux dans le développement de systèmes de santé numériques créés en fonction des demandes du marché local et de la communauté.
- Aligner les systèmes de santé numériques sur les normes et autres directives techniques fournies par le gouvernement. Cela peut leur permettre de participer à la mise en place d'architectures nationales de santé numérique et de promouvoir l'interopérabilité.
- Contribuer aux plans nationaux de santé numérique et adopter des systèmes conformes aux directives techniques afin de permettre aux données de suivre un patient entre les établissements de santé publics et privés où il se fait soigner.



Les PARTENAIRES RÉGIONAUX

peuvent jouer un rôle important dans la création de normes visant à accélérer l'adoption de solutions de santé numériques et à faciliter les échanges de données transfrontaliers. Cela comprend les éléments suivants :

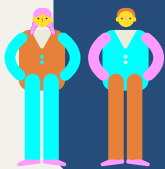
- Obtenir un engagement politique de haut niveau en faveur de la transformation numérique de la santé afin d'accélérer la CSU. Cet engagement peut être pris par les chefs d'État régionaux dans le cadre d'une déclaration politique lors d'une réunion des chefs d'État.
- Collaborer avec les organismes régionaux afin d'harmoniser les normes pour faciliter l'échange de données sanitaires et la collaboration. Cela peut se faire par le biais de la surveillance des maladies, de la recherche et de l'innovation.
- Encourager la collaboration régionale et explorer les possibilités de financement conjoint par le biais de mécanismes tels que l'aide internationale au développement (IDA) de la Banque mondiale afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles transfrontaliers de gouvernance des données de santé. Ceux-ci permettraient l'échange de données de santé dans l'intérêt public.
- Collaborer avec les organismes régionaux afin d'établir un cadre continental ou régional de gouvernance des données de santé. Ce cadre peut permettre une cohérence législative entre les juridictions et établir la base de protocoles et d'accords transfrontaliers de partage des données de santé.
- Les organes parlementaires régionaux peuvent assurer un suivi et une surveillance continus de la mise en œuvre.
- Collaborer avec les gouvernements et d'autres acteurs pour développer des approches adaptatives et pratiques d'évaluation des technologies de la santé (HTA) et s'engager dans des collaborations régionales en matière de HTA afin de surmonter les limites communes telles que le manque de données, et bénéficier d'un soutien par le biais d'initiatives mondiales visant à institutionnaliser la HTA pour leurs besoins spécifiques.



LES LÉGISLATEURS



peuvent jouer un rôle essentiel en tant que législateurs et garants de la continuité au-delà des cycles politiques. Cela peut garantir une responsabilité à long terme, des allocations budgétaires durables et la supervision des stratégies nationales. Les commissions parlementaires et le processus législatif peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adoption et l'adaptation des lois régissant les technologies émergentes. Cela inclut l'IA et la gouvernance transfrontalière des données. Les législateurs, en tant que défenseurs des intérêts de leurs électeurs, contribuent à instaurer la confiance en veillant à ce que la gouvernance et la supervision efficaces de la transformation numérique du système de santé soient contrôlées. Les législateurs peuvent également jouer un rôle important en garantissant la responsabilité du gouvernement grâce à des processus de contrôle tels que les comités d'audit, l'examen des marchés publics et les audiences publiques, ainsi qu'en assurant la participation de la société civile aux examens.



LES PARTENAIRES FINANCIERS¹

peuvent jouer un rôle important en aidant les parties prenantes à créer un environnement propice à la transformation numérique de la santé afin d'accélérer la couverture sanitaire universelle. Cela implique notamment de mettre en place des mesures incitatives appropriées, par le biais de leurs décisions de financement, de corriger les déséquilibres de pouvoir et de garantir une plus grande équité et une meilleure inclusion. Cela peut garantir une approche plus coordonnée et plus transparente des investissements dans la santé numérique. Les bailleurs de fonds pourraient envisager les mesures suivantes :

- Renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux mondial, régional et national afin d'harmoniser les priorités et de mettre en commun les financements pour répondre aux besoins et aux priorités des pays.
- Investir dans les DPI nationaux afin de créer des composants numériques indépendants du secteur que le secteur de la santé peut exploiter.
- Établir des partenariats avec des organisations de la société civile qui rassemblent des groupes multisectoriels et soutiennent la transformation numérique des systèmes de santé nationaux, et investir dans ces organisations.
- Investir dans l'expertise et les relations des organismes régionaux et les exploiter pour aider les gouvernements nationaux à mener à bien la transformation numérique de la santé afin d'atteindre les objectifs de la couverture sanitaire universelle.
- Co-investir dans des initiatives de renforcement des capacités qui peuvent aider les gouvernements à développer l'expertise technique nécessaire pour soutenir la numérisation du système de santé.
- Renforcer l'appropriation et la responsabilité nationales en soutenant les organisations de la société civile nationales et locales afin qu'elles plaident en faveur du développement et de l'application de politiques, de législations et de réglementations en matière de santé numérique, et qu'elles demandent des comptes au gouvernement à ce sujet, ainsi qu'en matière de financement et de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé numérique.
- Soutenir les organisations nationales de la société civile qui travaillent avec les jeunes, les femmes et les communautés marginalisées afin de faciliter leur participation au processus de transformation numérique de la santé.

NOTE



¹ Il s'agit notamment des donateurs bilatéraux, des organisations philanthropiques, du secteur privé, des banques de développement, des organismes d'investissement publics et des fonds de capital-risque, entre autres.






ROADMAP
TO 2030

HEALTH FOR ALL IN THE DIGITAL AGE



Transform
Health

HEALTH FOR ALL IN THE DIGITAL AGE